

2017_CT2_513

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération "Requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset"

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Héliène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGÉY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abbassia - BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise - YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_513-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Collecte et traitement des déchets**

■ Séance du 29 novembre 2017

06_3_01

■ **Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération
"Requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_513-DE
Date de télétransmission :
08/12/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 14 Décembre 2017

5296

■ Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération "Requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset"

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets sur son territoire. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Actuellement, le site de Rousset regroupe la déchèterie et le centre de transfert d'ordures ménagères.

La déchèterie comprend 9 quais et réceptionne plus de 11.000 tonnes de déchets par an pour environ 50.000 visites. La configuration du site, en cul de sac, rend la circulation difficile et les manœuvres dangereuses. La construction d'une plate-forme de réception des déchets végétaux permettra de détourner près de 30 % des apporteurs et de limiter l'encombrement de la déchèterie.

Cette plate-forme de déchets verts sera la sixième et dernière programmée sur le territoire du Pays d'Aix après Venelles, Bouc -Bel-Air, Saint Cannat, Les Pennes Mirabeau et Pertuis.

En parallèle, des travaux d'élargissement de la plate-forme haute de la déchèterie permettront de libérer de l'espace et de mettre en place un « caisson réemploi ».

Le centre de transfert accueille les déchets (les Ordures Ménagères, les Emballages Ménagers Recyclables...) collectés sur le secteur sud-est du Pays d'Aix.

Cette installation est destinée à optimiser les charges induites par le transport des déchets jusqu'à leur lieu d'élimination, le principe de fonctionnement consistant à transvider des bennes de « petites » capacités dans des gros porteurs. Ainsi, annuellement c'est plus de 8.000 tonnes de déchets qui transitent par cette installation.

Le centre de transfert est équipé d'un compacteur à translation vétuste et coûteux en maintenance et réparation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_513-DE
Date de télétransmission :
08/12/2017
Date de réception préfecture :

Aussi, afin d'optimiser le fonctionnement du site et donc les charges associées, il est proposé d'adapter la structure du centre de transfert afin d'aménager des postes de déchargement pour semi-remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA).

Cette technologie éprouvée présente les avantages suivants :

- Accroissement des volumes de déchets transportés,
- Souplesse et rusticité du dispositif : ce process, ne nécessitant pas de re-compaction des déchets, n'est pas soumis à des arrêts techniques bloquant.

Actuellement, les voies d'accès sont communes aux deux installations déchèterie et centre de transfert. Les travaux consistent à créer une voie d'accès spécifique pour les poids lourds du Centre de Transfert et ainsi séparer les flux déchèterie et centre de transfert.

Par ailleurs, un parcours pédagogique sera mis en œuvre permettant d'observer et expliquer le fonctionnement du centre de transfert et de la déchèterie.

Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

1. démantèlement du compacteur existant ;
2. aménagement de nouveaux postes de déchargement (trémie) ;
3. adaptation de la plate-forme haute aux contraintes d'accès et de dépotage des véhicules ;
4. création d'une plate-forme de déchargement des déchets verts ;
5. reprise et création de voirie pour séparer la circulation des usagers et des transporteurs ;
6. optimisation de l'espace sur la plate-forme haute de la déchèterie ;
7. mise en œuvre d'un parcours pédagogique.

Les travaux programmés sont estimés à 900.000€HT.

Présentation du plan de financement prévisionnel associé au prévisionnel de dépenses :

Selon les lois MAPTAM et NOTRe, les opérations liées à l'acquisition d'équipements destinés à la gestion et au traitement des déchets ont été qualifiées en « Compétence Exclusive ». Dans cette configuration, l'autofinancement requis est au minimum de 20 %.

Requalification de la Déchèterie et du Centre de transfert de ROUSSET		
ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES (€HT)
Conseil Départemental 13 Dispositif « Aides aux Communes »	60%	540 000 €
ADEME (Parcours pédagogique)	6%	54 000 €
Région PACA (Caisson réemploi)	7%	63 000 €
Programme Européen Life (PF Déchets Verts)	7%	63 000 €
Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix	20%	180 000 €
TOTAL	100%	900 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_513-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2015_A117 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 10 juillet 2015 actualisant l'Autorisation de Programme (AP/CP) concernant l'opération 173 pour un montant de 2.758.000€ pour Extension / Rénovation de Déchèterie ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Requalification de la déchèterie et du Centre de Transfert de Rousset.

Délibère

Article 1 :

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Ademe, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement seront inscrits au Budget Annexe du Service Prévention Élimination des Déchets (SPED) de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix. Autorisation de Programme (AP) 173 : Extension, rénovation de déchèteries – Fonction 7213 – Nature : imputations multiples.

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget Annexe du Service Prévention et Élimination des déchets (SPED) 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, section d'investissement – Fonction 7213 – Nature 132.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_513-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Demande de subventions d'investissement relatives à l'opération "Requalification de la déchèterie et du centre de transfert de Rousset"

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_513-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :
